

## CONSULTATION

### Fourniture et livraison de colis cadeaux offerts aux seniors en fin d'année 2019

#### **La Ville de Maromme souhaite offrir un colis de fin d'année à ses seniors.**

L'offre devra se constituer de colis simples et de colis doubles comme suit :

#### **-Les colis doubles :**

**1 valisette en carton avec poignée résistante contenant au minimum 7 produits alimentaires pour 2 personnes :**

- 1 bloc de foie gras minimum 130g
- 1 terrine viande minimum 180g
- 1 terrine pour toasts apéritifs minimum 180g
- 1 confiture ou marmelade minimum 300g
- 1 sachet de petits fours ou cookies minimum 80g
- 1 assortiment de chocolats fins minimum 150g
- 1 bouteille de vin blanc moelleux 75cl
- 1 information relative à la préparation des aliments rédigée en français située sur le conditionnement ou sur une fiche

#### **\*Quantité estimée**

450 colis doubles

#### **-Les colis simples :**

**1 valisette en carton avec poignée résistante contenant au minimum 7 produits alimentaires pour 1 personne :**

- 1 bloc de foie gras minimum 90g
- 1 terrine viande minimum 90g
- 1 terrine pour toasts apéritifs minimum 90g
- 1 confiture ou marmelade minimum 200g
- 1 sachet de petits fours ou cookies minimum 50g
- 1 assortiment de chocolats fins minimum 90g
- 1 bouteille de vin blanc moelleux 37,5cl
- 1 information relative à la préparation des aliments rédigée en français située sur le conditionnement ou sur une fiche

#### **\*Quantité estimée**

860 colis simples

Les produits alimentaires devront respecter la norme HACCP.

LA QUALITE GUSTATIVE DES PRODUITS SERA A PRIVILEGIER ET DEVRA ETRE GARANTIE DANS LA COMPOSITION DU COLIS QUI SERA PRESENTE HARMONIEUSEMENT.

Il est laissé à la Ville de Maromme la possibilité de procéder au changement à la marge d'un produit prévu dans le colis.

### **Dispositions générales**

- **Les Prix** : Les prix sont fermes et définitifs, non révisables et non actualisables.

Un prix unitaire est fixé pour les colis simples et les colis doubles dans le bordereau des prix (annexe 1).

Le prix unitaire d'un colis double ne doit pas dépasser **16€ TTC**.

Le prix unitaire d'un colis simple ne doit pas dépasser **12€ TTC**.

Les prix seront ceux notés AU BORDEREAU DES PRIX FIGURANT EN ANNEXE.

- **Les quantités**

Les quantités indiquées sont données à titre estimatif. Elles sont susceptibles de varier à la hausse ou à la baisse en fonction du nombre d'inscrits.

Le chiffre définitif sera communiqué après la clôture des inscriptions **soit le 12 novembre 2019**.

- **La livraison des fournitures**

La livraison devra impérativement se faire en une (1) seule fois et être effectuée pour le :  
**28 novembre 2019 au plus tard avant 15H00** au centre technique municipal de la ville de Maromme, situé 4 rue Jacquard zone industrielle La Maine 76150 Maromme.

Le fournisseur devra convenir d'un rendez-vous avec le magasin du centre technique municipal une semaine avant la livraison.

Les coordonnées du magasin sont : 02-32-82-36-46.

A réception des marchandises, 5 colis simples et 5 colis doubles seront ouverts afin de vérifier leur conformité au cahier des charges.

**En cas d'erreur de livraison de la part du fournisseur, en matière de quantité, de conformité, de qualité, ce dernier s'engage à reprendre ou à échanger ces articles sans prétendre à aucune indemnité.**

La reprise et la nouvelle livraison s'effectueront sans frais supplémentaire.

---

➤ **La facturation**

Les factures seront établies en trois exemplaires. Chaque exemplaire devra être signé par le titulaire. Toute facture non conforme aux spécifications indiquées ci-dessus sera renvoyée au fournisseur.

**Les factures seront à envoyer à :**

**M. le Maire, Direction des services financiers  
Hôtel de ville, BP 1095 76153 MAROMME cedex**

Chaque facture émise fait l'objet d'un paiement à titre de paiement définitif.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours à compter de la date de réception de la facture en mairie par la Direction des Finances.

➤ **Les critères d'analyses**

1°/ Prix: 50%

2°/ Valeur technique: 40% décomposée comme suit :

- Fiches descriptive du produit: 20%
- Moyens humains, matériels et organisationnels: 20%

3°/ Présentation: 10%

**La ville de Maromme appréciera les offres en fonction du prix et de la qualité des colis proposés, puis adressera un bon de commande au candidat le mieux placé.**

Des précisions pourront être demandées au candidat :

- soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée,
- soit en cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

➤ **Le dépôt des offres**

Les offres doivent parvenir à destination avant la date et l'heure suivante :

**le 12 septembre 2019 à 16 h 00**

A l'adresse suivante : MAIRIE DE MAROMME

Place Jean Jaurès  
BP 1095  
76153 MAROMME CEDEX

➤ **Le contenu des offres**

Le candidat devra fournir un dossier complet contenant les documents ci-après énumérés.

***-Les documents contractuels :***

- **Le bordereau des prix entièrement complété et signé (figurant en annexe)**
- **Les fiches fournisseur pour chacun des produits**

***-Les documents obligatoires :***

- Le D.U.M.E téléchargeable sur internet ou les anciens imprimés DC1, DC2, téléchargeables gratuitement,
- les déclarations et attestations sur l'honneur
- l'attestation URSSAF
- Extrait K Bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Mémoire technique

-Les fiches descriptives des produits où figureront les informations suivantes :

- \*La description générale du produit (provenance, usine de transformation...),
- \*Les ingrédients et le pourcentage de composition,
- \*Les modalités de conservation et de préparation des éléments composant le repas,
- \*Les déclarations telles que les OGM...

-Une déclaration indiquant les moyens humains, matériels et organisationnels dont dispose le candidat pour la réalisation de la prestation.

- +➤ Un échantillon de colis double fourni gratuitement et non restitué
- +➤ Un échantillon de colis simple fourni gratuitement et non restitué

***-Les autres documents :***

- R.I.B ou R.I.P.
- Une copie du certificat de qualification professionnelle pour l'année en cours, délivré par l'organisme professionnel de qualification et de classification de la profession, toute pièce permettant d'évaluer les capacités professionnelles de l'entreprise.

**POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**, les candidats devront exprimer leur demande par écrit (la télécopie et le mail sont acceptés). Ils pourront s'adresser à :

- **Pour les renseignements d'ordre administratif : Mme Corinne Mignot, Directrice du pôle Action Sociale/CCAS**

Tél. : 02 32 82 22 08

Fax : 02 32 82 22 28

Adresse électronique : [corinne.mignot@ville-maromme.fr](mailto:corinne.mignot@ville-maromme.fr)

- **Pour les renseignements d'ordre technique : Mme Lydia Jouan, Responsable du service vie des seniors.**

Tél. : 02 32 82 22 37

Fax : 02 32 82 22 28

Adresse électronique : [lydia.jouan@ville-maromme.fr](mailto:lydia.jouan@ville-maromme.fr)

**LANGUE UTILISEE** : Les offres seront rédigées en français.

**UNITE MONETAIRE** : Le marché sera conclu en Euro.